

La gestion des A.E.S.H

A compter du 1er septembre 2018, deux structures assurent la gestion administrative et financière des A.E.S.H :

- le [service mutualisateur de la paie et de l'assistance aux équipes éducatives \(S.M.P.A.2.E\)](#) au lycée Douanier Rousseau à Laval pour les A.E.S.H rémunérés sur le hors titre 2
- le [service de l'accompagnement éducatif \(S.A.E\)](#) au rectorat à Nantes pour les A.E.S.H/A.E.N.S.H et A.P.S.H rémunérés sur le titre 2.

Ainsi, l'Académie compte deux employeurs d'A.E.S.H : le proviseur du lycée Douanier Rousseau à Laval et le Recteur. Les services A.S.H des D.S.D.E.N déterminent le support budgétaire sur lequel seront installés les AESH et donc l'employeur de ces derniers.

S.M.P.A.2.E

Les accompagnants gérés par le S.M.P.A.2.E exercent leurs fonctions dans les écoles, les collèges et les lycées de l'enseignement public.

Pour tout renseignement complémentaire :

Lycée polyvalent Douanier Rousseau - SMPA2E

7, rue des archives 53000 LAVAL

Pour toute question relative au contrat de travail : aesh.0530011z@ac-nantes.fr

Pour toute question relative à la paie : paie.assisteducation@ac-nantes.fr

S.A.E

Le Service de l'Accompagnement Éducatif (S.A.E) assure la **gestion administrative et financière des accompagnants des élèves et des agents en situation de handicap** qui relèvent d'un contrat Etat, signé par le recteur.

Les accompagnants gérés par le S.A.E exercent leurs fonctions dans les écoles, les collèges et les lycées de l'académie des réseaux public et privé sous contrat. Les A.E.S.H en C.D.I sont tous gérés par le S.A.E.

Afin de faciliter la gestion de ces personnels, le S.A.E distinguera les accompagnants en fonction des missions exercées :

- A.E.S.H : accompagnant d'élèves en situation de handicap
- A.E.N.S.H : accompagnant d'enseignant en situation de handicap
- A.P.S.H : accompagnant de personnel en situation de handicap

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le S.A.E :

- soit par courrier, à l'adresse suivante :
Rectorat – Service de l'Accompagnement Educatif,
4, Rue de la Houssinière
B.P. 72616
44 326 Nantes Cedex 3
(en indiquant votre département d'affectation)
- soit par mail aux adresses électroniques suivantes selon le lieu du département d'affectation :
 - contact.AESH@ac-nantes.fr pour le département de Loire-Atlantique,
 - contact.AESH49@ac-nantes.fr pour le département de Maine-et-Loire,
 - contact.AESH53@ac-nantes.fr pour le département de Mayenne,
 - contact.AESH72@ac-nantes.fr pour le département de Sarthe,
 - contact.AESH85@ac-nantes.fr pour le département de Vendée,
 - ce.sae@ac-nantes.fr pour les AENSH et APSH

Un [guide de gestion des accompagnants des élèves et des agents en situation de handicap](#) est à votre disposition.

Le dossier de sécurité sociale doit être géré par la MGEN.

Cette prise en charge est **gratuite** et elle n'impose pas l'adhésion à la partie mutuelle de la MGEN.

L'AESH nouvellement recruté doit prendre contact avec la section de son domicile :

MGEN 44

103 route de Vannes

44800 Saint-Herblain

MGEN 49

57, Boulevard St Michel

49000 Angers

MGEN 53

33 allée du vieux St Louis

53000 Laval

MGEN 72

56 Av de Gaulle

72000 Le Mans

MGEN 85

156 Boulevard A Briand

85000 La Roche-sur-Yon

[D'un clic, prenez directement contact avec la MGEN](#)

M.A.J. le 29/03/2019

Dans cette rubrique

- [Gestion des A.E.S.H](#)

À télécharger

[Guide de l'accompagnant des élèves et des personnels en situation de handicap](#)

Documents indispensables

- [A.E.S.H gérés par le S.A.E](#)
- [A.E.S.H gérés par le S.M.P.A2E](#)

À voir aussi

- [Sur le site du ministère de l'Éducation Nationale](#)

Rectorat de Nantes
4, rue de la Houssinière
BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 03
Tél. 02 40 37 37 37